

BDL AUDIT
2b RUE DE LA BLANCHISSERIE
59400 CAMBRAI
Objet social : COMMISSAIRE AUX COMPTES
RCS CAMBRAI D 389 221 762
CAPITAL 268 920 €, divisé en 17 640 parts sociales

1992D50095

Greffé du Commerce DOUAI 59500 (nord)
Dépôt n°: 10141990
Le :
Le Greffier :

ENTRE LES SOUSSIGNES

Arnaud L'HERMINE, expert comptable, né le 20.01.1964 à LILLE, époux de Madame Isabelle BRACQ, avec qui il demeure au 26 rue de mons - 59300 VALENCIENNES

Mariés en juillet 1988, sous le régime participation réduite aux acquêts

D'UNE PART

Société Audit Expert, représenté par Mr Frédéric DELMART gérant, situé au 36/38 rue de Tournai à SAINT AMAND 59230, RCS VALENCIENNES B 484 774 773

D'AUTRE PART

ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Mr Arnaud l'HERMINE est titulaire de 3 528 parts de BDL AUDIT-.

Ceci exposé, il est passé à la cession des parts, objet des présentes :

MR L'HERMINE cède et transporte par ces présentes, sous les garanties habituelles, à :

Société Audit Expert qui accepte 142 parts numérotées de 16 470 à 16 611 inclus, avec jouissance au 01 octobre 2008.

Inregistré à : POLE ENREGT -SIE VALENCIENNES VAL DE
SCARPE

Le 28/08/2009 Bordereau n°2009/1 632 Case n°3

Inregistrement : 325 € Pénalités : 43 €

Total liquidé : trois cent soixante-huit euros

Montant reçu : trois cent soixante-huit euros

La Contrôleuse principale

Ext 5245

DUPLICATE

blanc

Handwritten signatures and initials.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 77.60 € la part, soit 11 019.20 € (onze mille dix neuf euros et vingt centimes) pour 142 parts, paiement au plus tard le 30 novembre 2008.

INTERVENTION DE LA GERANCE -OPPOSABILITE

Messieurs FONTAINE, GUEUDET, CHAVALLE, et Mme TARANNE agissant en qualité de co-gérant de la BDL AUDIT- déclarent, ès qualité, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil, accepter les cessions de parts dont s'agit en vue de leur opposabilité à la société, et par conséquent, dispenser les parties de la signification par acte d'huissier de justice.

Ils déclarent en outre, qu'il n'existe à leur connaissance aucune opposition ni empêchement quelconque pouvant arrêter l'effet de ladite cession.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par société Audit Expert qui s'y oblige.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la BDL AUDIT - est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droit immobilier.

Fait en cinq exemplaires
dont un pour l'enregistrement

Le 30/11/08

